



**RÉUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LUNDI 30 MARS 2026

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 MARS 2026 – 18H00

Pages

AFFAIRES DIVERSES

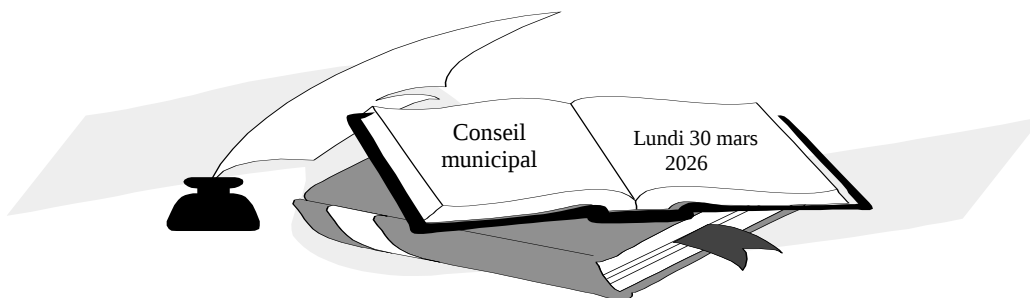
027.	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026	2
028.	Élection des délégués du Conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres et aux Jurys de Concours	3
029.	Élection des délégués du Conseil municipal à la Commission des Contrats de Concession	7
030.	Élection des délégués du Conseil municipal à la Commission spécifique permanente dans le cadre des mises en concurrence	9
031.	Élection des représentants du Conseil municipal et désignation des représentants locaux au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	12
032.	Élection des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	14
033.	Élection des délégués du Conseil municipal au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)	16
034.	Élection des représentants du Conseil municipal au Comité d'administration du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)	17
035.	Élection des représentants du Conseil municipal au Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF)	19
036.	Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Société Anonyme (SA) SEMARELP	22
037.	Fixation de la rémunération des représentants du Conseil municipal au sein de la Société Anonyme (SA) SEMARELP	26

038.	Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC	29
039.	Désignation du représentant du Conseil municipal à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC	31
040.	Fixation de la rémunération des représentants du Conseil municipal au sein de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC	33
041.	Désignation du représentant du Conseil municipal à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA	36
042.	Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil stratégique de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA	38
043.	Désignation du représentant du Conseil municipal à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA	40
044.	Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil d'orientation et de surveillance de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LEVALLOIS GÉOTHERMIE	42
045.	Désignation du représentant du Conseil municipal à l'Assemblée générale de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LEVALLOIS GÉOTHERMIE	44
046.	Désignation des délégués du Conseil municipal aux Conseils d'administration des collèges Jean-Jaurès, Danton, Louis-Blériot et du lycée Léonard-de-Vinci	47
047.	Désignation d'un délégué du Conseil municipal dans un Établissement d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association - École Emilie Brandt	49
048.	Désignation d'un délégué du Conseil municipal dans les Établissements d'enseignement privé sous contrat d'association - École Sainte Marie et Collège Saint Justin (OGEC)	51
049.	Désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Levallois Sporting Club (LSC)	54
050.	Désignation des délégués du Conseil municipal à l'association Levallois Culture	56
051.	Désignation du délégué du Conseil municipal à l'association Levallois Découvertes	58
052.	Désignation des délégués du Conseil municipal à l'association Levallois Communication	60
053.	Désignation des délégués du Conseil municipal à l'Association de Services à Domicile de Levallois (ASDL)	62

054.	Désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association des amis de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois	65
055.	Désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal	67
056.	Désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Caisse des Écoles	69
057.	Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest la Défense (ALEC POLD)	72
058.	Désignation des représentants du Conseil municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (CLECT POLD)	74
059.	Désignation de représentants du Conseil municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris (CLECT MGP)	76
060.	Désignation des représentants du Conseil municipal à l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB)	78
061.	Désignation des représentants du Conseil municipal et des personnalités qualifiées au Conseil d'administration de la Maison de retraite Les Marronniers	80
062.	Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil de la Vie Sociale de la Maison de retraite Les Marronniers	83
063.	Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil de la Vie Sociale de l'externat Médico-pédagogique sis 7 avenue de l'Europe	85
064.	Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs	87
065.	Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs	90

AFFAIRES D'ORDRE GENERAL

066. Création des commissions municipales et désignation de leurs membres	93
067. Indemnités de fonctions des élus - Fixation des taux	96
068. Indemnités de fonctions des élus - Majoration en qualité de bureau centralisateur de canton	96
069. Formation des élus municipaux	102



La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence de Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire.

Conseillers présents :

Monsieur David-Xavier WEÏSS, Madame Sophie DESCHIENS, Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Monsieur Jérôme KARKULOWSKI, Madame Olivia ZERAH, Monsieur Stéphane GEFFRIER, Madame Eva HADDAD, Monsieur Bertrand GABORIAU, Madame Isabelle COVILLE, Monsieur Frédéric DUPONT, Madame Martine ROUCHON, Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Marley MAKINDU TANGU, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Monsieur Léopold-Claude SANOGO, Madame Hélène COURADES, Adjointes au Maire.

Madame Frédérique COLLET, Monsieur Eddie GARO, Madame Constance BRAUT, Madame Maroussia ERMENEUX, Monsieur Yvon LEVECQ, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Corentin POILBOUT, Madame Françoise SIRE, Madame Margaux BEAU, Monsieur Fabrice FONTENEAU, Madame Inès DE BONNEVAL, Monsieur Emmanuel THURNEYSEN, Madame Nathalie KLEINBOURG, Monsieur Alain KOUADJA, Madame Danielle PLASSARD, Monsieur Gurvan GAUDIN, Madame Simone ROQUES, Monsieur Lies MESSATFA, Madame Céline CALVEZ, Monsieur Sacha HALPHEN, Madame Nathalie LEFEVRE, Monsieur Louis JOURDE, Monsieur Baptiste NOUGUIER, Madame Danièle ZELIC, Monsieur Frédéric GRADWOHL, Madame Mounia INOUGH, Monsieur Renaud VINCENT, Conseillers municipaux.

Conseillers représentés :

Monsieur Julien DENÈGRE	par	Madame Eva HADDAD
Monsieur Christophe CARLES	par	Madame Hélène COURADES
Monsieur Sacha GIFFA	par	Monsieur Gurvan GAUDIN

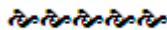
Secrétaire de Séance :

Madame Margaux BEAU

Madame le Maire :

« Bonjour à tous, mesdames et messieurs les conseillers, mes chers collègues, la séance du Conseil municipal est ouverte.

Je vais demander à notre benjamine, que je désignerai secrétaire de séance, si personne n'y voit d'opposition, de bien vouloir procéder à l'appel. Madame Margaux BEAU, je vous donne la parole. »



*Madame Margaux BEAU, nommée secrétaire de séance,
procède à l'appel des Conseillers municipaux.*



Madame le Maire :

« Je vous remercie. Le quorum étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. »

I - AFFAIRES DIVERSES

027 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Madame le Maire :

« Nous commençons l'examen des points fixés à l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de notre séance du Conseil municipal du 20 mars dernier.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, des demandes d'ajout, de modification ? L'approbation du procès-verbal prend désormais la forme d'une délibération. Cela ne change rien car nous avons toujours un vote.

Je mets donc aux voix l'approbation du procès-verbal.

Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-15 et L.2121-29,

VU le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente au commencement de la séance suivante,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026.

028 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET AUX JURYS DE CONCOURS

Madame le Maire :

« Nous passons aux points fixés à notre ordre du jour, qui consistent très essentiellement à désigner des représentants du Conseil municipal dans les différentes instances qui nécessitent d'avoir une représentation du Conseil en leur sein.

Je ferai peut-être un petit aparté pour dire, comme j'avais pu l'indiquer au Conseil municipal précédent, que les délais pour envoyer les différentes candidatures étaient fixés au mercredi à 23 heures 59 et qu'aucune candidature de l'opposition, à l'exception de celle de Monsieur NOUGUIER qui n'était pas soumise à ce délai, n'a été transmise dans les temps.

Aucune candidature pour ces différentes instances n'a été transmise dans les délais impartis, qui étaient bien inscrits dans la délibération, et que j'avais rappelés oralement en Conseil municipal pour être sûre que tout le monde avait bien l'information.

En fait, dans une telle situation, soit je suis bête et méchante et je considère que les délais n'ayant pas été respectés, l'opposition ne siègera dans aucune de ces instances pour lesquelles les candidatures n'ont pas été transmises, soit nous procédons différemment.

C'est évidemment le choix que je fais, je vois d'ici les prises de position de certains expliquant que Madame le Maire n'étant pas transparente, a exclu l'opposition de la Commission d'appel d'offres, de la Commission des contrats de concession. Ce sont encore une fois des instances pour lesquelles aucune candidature ne m'est parvenue dans les temps.

Monsieur MESSATFA, vous avez la parole pour m'expliquer pourquoi vous n'avez rien transmis dans les temps. »

Monsieur MESSATFA :

« Non, nous avons eu un échange avec votre Directeur de Cabinet et l'Administration, les choses se sont faites normalement, je ne comprends pas ce point. »

Madame le Maire :

« Elles ont été faites après le délai. L'Administration vous a effectivement relancés une fois le délai passé, parce qu'elle s'inquiétait de ne rien avoir. C'est tout.

Madame INOUGH ? »

Madame INOUGH I :

« Très étonnant, parce que c'est exactement la même chose. Nous avons reçu un mail qui nous disait : "C'est bien noté". »

Madame le Maire :

« Après le délai imparti. »

Madame INOUGH I :

« Nous avons reçu un mail qui dit : " Vous avez bien envoyé, c'est bien noté. " On peut avoir un dialogue de sourd pendant vingt minutes. Pour moi, nous l'avions envoyé et c'était bien noté. »

Madame le Maire :

« Hors délai. »

Madame INOUGH I :

« En revanche, si c'est hors délai, je suis vraiment navrée mais, pour moi, on nous disait que c'était bien noté. »

Madame le Maire :

« L'Administration a accusé réception de ce que vous avez pu leur envoyer hors délai, Madame INOUGH I. C'est important, cela compte ce genre de choses. Cela me met dans une situation pas sympathique, qui fait que soit je respecte les délais...

Attendez, Madame INOUGH I, vous pouvez commencer par mimer : " Elle me soûle à faire la maîtresse d'école" ; si vous ne voulez pas que je fasse la maîtresse d'école constamment, ne faites pas les mauvais élèves. »

Madame INOUGH I :

« Je ne vous laisserai pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Elle me "soûle", n'est pas du tout un mot que j'utilise. »

Madame le Maire :

« Vous avez un langage corporel, Madame INOUGH I, qui a dit exactement cela. Le langage corporel veut dire quelque chose.

Madame CALVEZ. »

Madame CALVEZ :

« Le mail, qui nous a été adressé le 19 mars par Monsieur le Directeur de Cabinet, Florian GUIDAT, ne mentionne aucun délai. »

Madame le Maire :

« C'est dans la délibération, Madame CALVEZ. La délibération, qui a été adoptée au dernier Conseil municipal, mentionnait ces délais, que j'ai répétés oralement. Je veux bien vous repasser l'extrait du dernier Conseil dans lequel je vous l'expliquais.

Voulez-vous que nous reprenions le dernier Procès-Verbal ? Je vous laisse le relire, normalement, vous l'avez relu puisque vous venez de le voter.

Nous n'allons pas passer du temps là-dessus, simplement encore une fois, la procédure compte. Nous allons faire comme si tout avait été envoyé dans les délais, mais sachez que je trouve que cela commence mal.

Nous en venons à l'élection des délégués du Conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et aux Jurys de concours. Pour cette délibération, nous allons procéder par boîtier électronique puisque c'est un vote nécessairement secret. C'est un vote à la proportionnelle sur les candidatures qui ont été, certes un peu tard, transmises.

Pour la majorité, je propose :

- En qualité de membres titulaires, Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Isabelle COVILLE, Madame Maroussia ERMENEUX et Madame Eva HADDAD ;*
- En qualité de membres suppléants, Madame Danielle PLASSARD, Madame Simone ROQUES, Monsieur Fabrice FONTENEAU et Monsieur Yvon LEVECQ,*

Pour les listes Tous Levallois ! et Levallois en Commun, Monsieur Lies MESSATFA m'a communiqué la liste suivante :

- Membre titulaire, Monsieur Louis JOURDE ;*
- Membre suppléant, Madame Danièle ZELIC.*

Je vais donc mettre aux voix par boîtier. Il y aura trois boutons : un bouton vert « Majorité » pour la liste de la majorité, un bouton rouge « Opposition » pour voter pour les candidats de l'opposition, et la croix jaune pour Abstention.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

<i>- Nombre de votants</i>	<i>49</i>
<i>- Abstentions</i>	<i>0</i>
<i>- Candidats de la majorité municipale</i>	<i>39</i>
<i>- Candidats de la liste de l'opposition</i>	<i>10</i>

Sont donc élus, en titulaires : Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Isabelle COVILLE, Madame Maroussia ERMENEUX, Madame Eva HADDAD et Monsieur Louis JOURDE.

Pour les membres suppléants, sont élus : Madame Danielle PLASSARD, Madame Simone ROQUES, Monsieur Fabrice FONTENEAU, Monsieur Yvon LEVECQ et Madame Danièle ZELIC.

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2,

VU le Code de la Commande publique, et notamment son article R.2162-24,

VU la délibération n°26 en date du Conseil municipal du 20 mars 2026 définissant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission des Contrats de Concession, de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission spécifique permanente dans le cadre des mises en concurrence et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants du Conseil municipal qui auront voix délibérative lors des réunions de la Commission d'Appel d'Offres, le Président de droit étant le Maire ou son représentant,

CONSIDÉRANT que les membres élus de la Commission d'Appels d'Offres font partie des Jurys de Concours,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres, qui feront également partie des Jurys de Concours.

Il est fait appel aux listes de candidats :

Une première liste de candidats appelée liste « Majorité municipale » est composée de :

Membres Titulaires :

1. Frédéric ROBERT
2. Isabelle COVILLE
3. Maroussia ERMENEUX
4. Eva HADDAD
5. David-Xavier WEISS

Membres Suppléants :

1. Danielle PLASSARD
2. Simone ROQUES
3. Fabrice FONTENEAU
4. Yvon LEVECQ
5. Marie COMBELLE

Une deuxième liste de candidats déposée au nom des listes « Tous Levallois ! » et « Levallois en commun » est composée de :

Membre titulaire :

1. Louis JOURDE

Membre suppléant :

1. Danièle ZÉLIC

Il est procédé à l'élection au scrutin secret qui donne les résultats suivants :

Votants : 49

Suffrages exprimés : 49
Sièges à attribuer : 5
Quotient électoral : 9,8

Ont obtenu :

Liste « Majorité municipale » : 39 voix soit 4 sièges

Liste « Tous Levallois ! » et « Levallois en commun » : 10 voix soit 1 siège

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

5 Membres Titulaires :

1. Frédéric ROBERT
2. Isabelle COVILLE
3. Maroussia ERMENEUX
4. Eva HADDAD
5. Louis JOURDE

5 Membres Suppléants :

1. Danielle PLASSARD
2. Simone ROQUES
3. Fabrice FONTENEAU
4. Yvon LEVECQ
5. Danièle ZÉLIC

029 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION DES CONTRATS DE CONCESSION
--

Madame le Maire :

« Nous passons à la délibération suivante, c'est-à-dire l'élection, toujours par boîtier, des représentants du Conseil municipal à la Commission des Contrats de Concession.

Pour la majorité municipale, j'ai reçu les candidatures suivantes :

- *Membres titulaires, Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Isabelle COVILLE, Madame Maroussia ERMENEUX et Madame Eva HADDAD ;*
- *Membres suppléants, Madame Danielle PLASSARD, Madame Simone ROQUES, Monsieur Fabrice FONTENEAU et Monsieur Yvon LEVECQ.*

Pour la liste Tous Levallois !, Monsieur Lies MESSATFA m'a communiqué la liste suivante :

- *Membre titulaire, Madame Nathalie LEFEVRE ;*
- *Membre suppléant, Monsieur Lies MESSATFA.*

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- | | |
|---------------------------------------|----|
| - Nombre de votants | 49 |
| - Abstentions | 0 |
| - Candidats de la majorité municipale | 39 |

- *Candidats de la liste Tous Levallois !* 10

Sont donc élus : Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Isabelle COVILLE, Madame Maroussia ERMENEUX, Madame Eva HADDAD et Madame Nathalie LEFEVRE en membres titulaires.

En membres suppléants, sont élus : Madame Danielle PLASSARD, Madame Simone ROQUES, Monsieur Fabrice FONTENEAU, Monsieur Yvon LEVECQ et Monsieur Lies MESSATFA.

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et D.1411-3,

VU la délibération n°26 du Conseil municipal du 20 mars 2026 définissant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission des Contrats de Concession, de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission spécifique permanente dans le cadre des mises en concurrence et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants du Conseil municipal qui auront voix délibérative lors des réunions de la Commission des Contrats de Concession, le Président de droit étant le Maire ou son représentant,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants du Conseil municipal au sein de la Commission des Contrats de Concessions.

De procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres, qui feront également partie des Jurys de Concours.

Il est fait appel aux listes de candidats :

Une première liste de candidats appelée liste « Majorité municipale » est composée de :

Membres Titulaires :

1. Frédéric ROBERT
2. Isabelle COVILLE
3. Maroussia ERMENEUX
4. Eva HADDAD
5. David-Xavier WEISS

Membres Suppléants :

1. Danielle PLASSARD
2. Simone ROQUES
3. Fabrice FONTENEAU
4. Yvon LEVECQ
5. Marie COMBELLE

Une deuxième liste de candidats déposée au nom de la liste « Tous Levallois ! » est composée de :

Membre titulaire :

1. Nathalie LEFÈVRE

Membre suppléant :

1. Lies MESSATFA

Il est procédé à l'élection au scrutin secret qui donne les résultats suivants :

Votants : 49

Suffrages exprimés : 49

Sièges à attribuer : 5

Quotient électoral : 9,8

Ont obtenu :

Liste « Majorité municipale » : 39 voix soit 4 sièges

Liste « Tous Levallois ! » : 10 voix soit 1 siège

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

5 Membres Titulaires :

1. Frédéric ROBERT
2. Isabelle COVILLE
3. Maroussia ERMENEUX
4. Eva HADDAD
5. Nathalie LEFÈVRE

5 Membres Suppléants :

1. Danielle PLASSARD
2. Simone ROQUES
3. Fabrice FONTENEAU
4. Yvon LEVECQ
5. Lies MESSATFA

030 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION SPÉCIFIQUE PERMANENTE DANS LE CADRE DES MISES EN CONCURRENCE
--

Madame le Maire :

« Nous passons à la délibération suivante, toujours par boîtier, relative à l'élection des délégués du Conseil municipal, cette fois-ci à la Commission spécifique permanente dans le cadre des mises en concurrence.

J'ai reçu les candidatures pour la majorité de Monsieur Léopold-Claude SANOGO, Madame Inès de BONNEVAL, Madame Frédérique COLLET et Madame Mélissa VARCHOSAZ en membres titulaires et, en membres suppléants, de Monsieur Christophe CARLES, Madame Nathalie KLEINBOURG, Madame Valérie FOURNIER, Madame Margaux BEAU.

Monsieur MESSATFA, pour les listes Mounia pour Levallois et Tous Levallois ! m'a communiqué la liste suivante : membre titulaire, Madame Mounia INOUGH, membre suppléant, Monsieur Sacha HALPHEN.

Si tout est correct, nous procédons au vote.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Résultats :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de votants | 49 |
| - Candidats de la majorité municipale | 39 |
| - Candidats des listes Mounia pour Levallois et Tous Levallois ! | 10 |

Sont donc élus : Monsieur Léopold-Claude SANOGO, Madame Inès de BONNEVAL, Madame Frédérique COLLET, Madame Mélissa VARCHOSAZ et Madame Mounia INOUGH, en titulaires.

En suppléants, sont élus : Monsieur Christophe CARLES, Madame Nathalie KLEINBOURG, Madame Valérie FOURNIER, Madame Margaux BEAU et Monsieur Sacha HALPHEN.

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2,

VU la délibération n°26 du Conseil municipal du 20 mars 2026 définissant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission des Contrats de Concession, de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission spécifique permanente dans le cadre des mises en concurrence et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

CONSIDÉRANT que des commissions ont été constituées par la ville de Levallois dans le cadre des procédures d'attribution de marchés publics, des jurys de concours et des contrats de concession et que certains des membres de ces commissions pourraient exercer des fonctions électives au sein de la Société Anonyme (SA) SEMARELP, de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC et de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Rives de Seine Habitat,

CONSIDÉRANT que ces différentes entités sont susceptibles de soumissionner à des procédures de mises en concurrence étant analysées par les commissions précitées,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de procéder à la constitution d'une commission à caractère permanent pour les marchés publics, les jurys de concours et les contrats de concession de la ville de Levallois, dont les membres n'auront aucune fonction élective au sein de la société Anonyme (SA) SEMARELP, de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC et de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Rives de Seine Habitat,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants du Conseil municipal qui auront voix délibérative lors des réunions de la Commission spécifique permanente dans le cadre des mises en concurrence, le Président de droit étant le Maire ou son représentant,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants du Conseil municipal au sein de la Commission spécifique permanente dans le cadre des mises en concurrence.

De procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres, qui feront également partie des Jurys de Concours.

Il est fait appel aux listes de candidats :

Une première liste de candidats appelée liste « Majorité municipale » est composée de :

Membres Titulaires :

1. Léopold-Claude SANOGO
2. Inès de BONNEVAL
3. Frédérique COLLET
4. Mélissa VARCHOSAZ
5. Hélène COURADES

Membres Suppléants :

1. Christophe CARLES
2. Nathalie KLEINBOURG
3. Valérie FOURNIER
4. Margaux BEAU
5. Marie COMBELLE

Une deuxième liste de candidats déposée au nom des listes « Mounia pour Levallois » et « Tous Levallois ! » est composée de :

Membre titulaire :

1. Mounia INOUGH

Membre suppléant :

1. Sacha HALPHEN

Il est procédé à l'élection au scrutin secret qui donne les résultats suivants :

Votants : 49

Suffrages exprimés : 49

Sièges à attribuer : 5

Quotient électoral : 9,8

Ont obtenu :

Liste « Majorité municipale » : 39 voix soit 4 sièges

Liste « Mounia pour Levallois » et « Tous Levallois ! » : 10 voix soit 1 siège

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

5 Membres Titulaires :

1. Léopold-Claude SANOGO
2. Inès de BONNEVAL
3. Frédérique COLLET
4. Mélissa VARCHOSAZ
5. Mounia INOUGH

5 Membres Suppléants :

1. Christophe CARLES

2. Nathalie KLEINBOURG
3. Valérie FOURNIER
4. Margaux BEAU
5. Sacha HALPHEN

031 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS LOCAUX AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Madame le Maire :

« Nous passons à la délibération suivante, toujours par boîtier, concernant l'élection des représentants du Conseil municipal et désignation des représentants locaux au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Nous pouvons procéder à main levée puisque la liste a d'ores et déjà été arrêtée entre majorité et opposition. Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ou souhaitez-vous procéder par boîtier ?



Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité un vote à main levée



La liste que je vous propose est donc la suivante : Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Isabelle COVILLE, Madame Maroussia ERMENEUX, Madame Eva HADDAD, Madame Nathalie LEFEVRE, Monsieur Frédéric GRADWOHL et Monsieur Vincent RENAUD.

Nous avons également des associations locales desquelles siégeront pour chacune un représentant :

- *l'Union Départementale des Associations Familiales des Hauts-de-Seine (UDAF92) ;*
- *l'Union Nationale des Locataires Indépendants (UNLI Levallois) ;*
- *l'Association des Services à Domicile de Levallois (ASDL) ;*
- *l'Accueil des Villes Françaises (AVF) ;*
- *l'Amicale des Commerçants et Artisans de Levallois (ACAL) ;*
- *l'Union départementale de l'ORGECO ;*
- *le Levallois Sporting Club (LSC) ;*
- *l'Office Public de l'Habitat (OPH) Rives de Seine Habitat ;*
- *3 représentants du Conseil Économique, Social et Environnemental de Levallois (CESEL)*

S'il n'y a pas d'opposition, je vais mettre aux voix à main levée sur cette liste.

Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1,

VU la délibération n°46 du Conseil municipal en date du 7 avril 2014 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la ville de Levallois,

VU la délibération n°26 du Conseil municipal du 20 mars 2026 définissant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission des Contrats de Concession, de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission spécifique permanente dans le cadre des mises en concurrence et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

CONSIDÉRANT que la ville s'est dotée, depuis 2014, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux,

CONSIDÉRANT que la Ville peut choisir librement le nombre de représentants du Conseil municipal siégeant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), et que cette dernière est présidée par le Maire ou son représentant,

CONSIDÉRANT qu'il revient également au Conseil municipal de nommer les représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux appelés à siéger au sein de cette commission,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection, dans le respect de la représentation proportionnelle, de 7 représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

1. Frédéric ROBERT
2. Isabelle COVILLE
3. Maroussia ERMENEUX
4. Eva HADDAD
5. Nathalie LEFÈVRE
6. Frédéric GRADWOHL
7. Renaud VINCENT

ARTICLE 3 : De nommer, en tant que membres extérieurs, un représentant :

- De l'Amicale des Commerçants et Artisans de Levallois (ACAL),
- De l'Association des Services à Domicile de Levallois (ASDL),
- Du Levallois Sporting Club (LSC),
- De l'Office Public de l'Habitat (OPH) Rive-de-Seine Habitat,
- De chacune des commissions du Conseil Économique, Social et Environnemental de Levallois (CESEL),
- De l'Accueil des Villes Françaises (AVF),
- De l'Union Départementale des Associations Familiales des Hauts-de-Seine (UDAF92),
- De l'Union Départementale de l'Organisation Générale des Consommateurs (ORGECO)
- De l'Union Nationale des Locataires Indépendants (UNLI Levallois).

ARTICLE 4 : D'autoriser Madame le Maire, son représentant, ou l'Adjoint délégué, à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans les cas prévus à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

032 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
--

Madame le Maire :

« La délibération suivante doit être votée obligatoirement par boîtier. Il s'agit de l'élection des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS.

Nous avons reçu, pour la majorité, les candidatures suivantes : Martine ROUCHON, Yvon LEVECQ, Marie COMBELLE et Frédéric DUPONT.

Monsieur Baptiste NOUGUIER pour la liste Levallois en Commun m'a communiqué la liste suivante : Monsieur Baptiste NOUGUIER, Madame Danièle ZELIC et Monsieur Frédéric GRADWOHL.

Je vais donc mettre aux voix par boîtier.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Résultats :

-	Nombre de votants	49
-	Candidats de la majorité municipale	39
-	Candidats de la liste Levallois en Commun	10

Sont élus : Madame Martine ROUCHON, Monsieur Yvon LEVECQ, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Frédéric DUPONT et Monsieur Baptiste NOUGUIER.

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15,

CONSIDÉRANT que le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par délibération du Conseil municipal, outre le Maire qui en est Président de droit,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du CCAS doit être composé d'autant de membres du Conseil municipal élus par ce dernier que de membres non élus désignés par le Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De fixer à dix le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois.

ARTICLE 2 : De procéder à l'élection des cinq délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est fait appel aux listes de candidats :

Une première liste de candidats appelée liste « Majorité municipale » est composée de :

1. Martine ROUCHON
2. Yvon LEVECQ
3. Marie COMBELLE
4. Frédéric DUPONT
5. Jean-Baptiste CAVALLINI

Une deuxième liste de candidats déposée au nom de la liste « Levallois en commun » est composée de :

1. Baptiste NOUGUIER
2. Danièle ZÉLIC
3. Frédéric GRADWOHL

Il est procédé à l'élection au scrutin secret qui donne les résultats suivants :

Votants : 49

Suffrages exprimés : 49

Sièges à attribuer : 5

Quotient électoral : 9,8

Ont obtenu :

Liste « Majorité municipale » : 39 voix soit 4 sièges

Liste « Levallois en commun » : 10 voix soit 1 siège

ARTICLE 3 : De désigner, à l'issue du scrutin secret, les membres suivants :

1. Martine ROUCHON
2. Yvon LEVECQ
3. Marie COMBELLE
4. Frédéric DUPONT
5. Baptiste NOUGUIER

033 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

Madame le Maire :

« Nous passons à la suivante, là aussi avec un vote par boîtier, relative à l'élection des délégués du Conseil municipal au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication, le fameux SIPPEREC dont nous parlons régulièrement.

Il n'y a qu'un poste à pourvoir Je vous propose la candidature de Monsieur Julien DENEGRÉ et, en suppléant, celle de Monsieur Eddie GARO. C'est un vote à la majorité cette fois-ci, je vais demander aux boîtiers de s'activer, il y aura donc pour, contre ou abstention.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Résultats :

- Nombre de votants	49
- Pour	39
- Abstention	10

Monsieur Julien DENEGRÉ est donc désigné en membre titulaire et Monsieur Eddie GARO en membre suppléant au SIPPEREC. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-2,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) en date du 13 décembre 2022, et notamment son article 10.1,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication et qu'elle est, à ce titre, représentée au sein de son Comité syndical,

CONSIDÉRANT que le SIPPEREC étant un syndicat mixte ouvert qui a lui-même fixé les conditions de représentation et d'élection des représentants de ses membres au sein de ses instances,

CONSIDÉRANT que l'article 10.1 des statuts du SIPPEREC impose de désigner un membre titulaire et un membre suppléant élus à l'issue d'un scrutin secret à la majorité absolue,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de deux délégués (un titulaire et un suppléant) du Conseil municipal au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie pour l'Électricité et les Réseaux de Communication.

ARTICLE 2 : L'élection se fait à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le scrutin est secret.

ARTICLE 3 : De désigner, à l'issue du scrutin :

Titulaire : Julien DENÈGRE

Suppléant : Eddie GARO

034 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Madame le Maire :

« À partir de cette délibération et pour les suivantes, nous pouvons procéder à main levée pour chacune d'elles. Tout le monde est-il d'accord pour que nous procédions à un vote à main levée ? »



Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité de procéder par un vote à main levée pour les délibérations suivantes



À tout moment, vous pouvez demander un vote secret, si vous le voulez. Si certains souhaitent demander des votes secrets sur des délibérations, ils peuvent tout à fait le faire.

Nous passons à l'élection des représentants du Conseil municipal au Comité d'administration du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, le fameux SIFUREP.

Je propose, en titulaire, Madame Martine ROUCHON et, en suppléante, Madame Constance BRAUT.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Avis contraires ?

Abstentions ? Dix abstentions.

Je vous remercie. Mesdames ROUCHON et BRAUT sont donc désignées. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-7,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) en date du 22 février 2019 et notamment, son article 7,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois est adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne,

CONSIDÉRANT que chaque commune adhérente est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

DÉCIDE par :

39 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Madame Maroussia ERMENEUX

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE

Monsieur Sacha GIFFA

Madame Margaux BEAU

Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de deux délégués (un titulaire et un suppléant) du Conseil municipal au Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

Titulaire : Martine ROUCHON

Suppléante : Constance BRAUT

035 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)
--

Madame le Maire :

« Nous passons à l'élection des représentants du Conseil municipal au Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité Île-de-France, le SIGEIF.

Je propose, en titulaire, Madame Sophie DESCHIENS, et en suppléante, Madame Maroussia ERMENEUX.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Avis contraires ?

Abstentions ? 10 abstentions.

Je vous remercie. Elles sont donc élues. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5711-1,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) en date du 1^{er} octobre 2017, et notamment son article 7,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois est adhérente au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France,

CONSIDÉRANT que le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les communes adhérentes,

CONSIDÉRANT que chaque commune adhérente est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

DÉCIDE par :

39 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Madame Maroussia ERMENEUX
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de deux délégués (un titulaire et un suppléant) du Conseil municipal au Comité syndical du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin, les deux membres suivants :

- Titulaire : Sophie DESCHIENS

- Suppléante : Maroussia ERMENEUX

Madame le Maire :

« Même principe pour la SEMARELP, désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Société Anonyme (SA) SEMARELP. Je vais laisser la parole à Frédéric ROBERT sur celle-ci et la suivante. Je demande aux personnes concernées de sortir. »

036 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA) SEMARELP



Sortie de Mesdames le Maire, DESCHIENS, BOURDET-MATHIS, ZERAH et HADDAD, et de Monsieur KARKULOWSKI

Monsieur ROBERT, troisième Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance



Monsieur ROBERT, président :

« Comme Madame le Maire vient de vous le dire, nous allons voter la désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Société Anonyme SEMARELP avec 7 membres.

La liste que nous proposons est la suivante : Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Madame Sophie DESCHIENS, Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Madame Olivia ZERAH, Madame Eva HADDAD, Monsieur Jérôme KARKULOWSKI et Monsieur Julien DENEGRÉ.

Vous avez la parole, Monsieur GRADWOHL. »

Monsieur GRADWOHL :

« Merci, pour deux petites remarques. La première, nous prenons acte de la possibilité qui nous a été offerte de siéger à certaines commissions, nous vous en remercions. Pour autant, nous aurions aimé que la transparence puisse s'appliquer à d'autres commissions. Nous déplorons en particulier de ne pas pouvoir être associés à des commissions qui, à notre avis, auraient permis de nous exprimer. Je fais référence à la SEMARELP, ou encore à des commissions qui ont trait aux affaires scolaires ou de culture. Nous déplorons cet aspect-là. »

Monsieur ROBERT, président :

« Monsieur MESSATFA ? »

Monsieur MESSATFA :

« Je vous remercie. Ce scrutin n'est pas à la proportionnelle comme les précédents. On sait compter, de temps en temps, un peu de mathématiques fait du bien. »

Monsieur ROBERT, président :

« Je suis d'accord avec vous. »

Monsieur MESSATFA :

« Pour les mêmes raisons, nous voterons contre cette délibération. Nous trouvons dommageable que, même dans cette délibération, la parité n'ait pas été respectée dans les attributions. Cela arrive, je pensais que vous auriez su vous défendre un peu mieux, messieurs. »

Monsieur ROBERT, président :

« Il y a plus de femmes que d'hommes, certes. »

Monsieur MESSATFA :

« Cela s'appelle la parité. Nous voterons contre cette délibération ainsi que celle relative à LEVAPARC, au LSC, et à toutes celles où l'opposition aurait pu siéger à partir du moment où il y avait 5 sièges de représentation pour le Conseil municipal. »

Monsieur ROBERT, président :

« Nous prenons acte, Monsieur MESSATFA. Si j'étais taquin, vous votez contre parce qu'il y a trop de femmes. Mais je ne suis pas taquin, je ne le dis pas.

Madame INOUGHI ? »

Madame INOUGHI :

« Merci de me donner la parole. J'ai une observation sur ces points, qui vont être une avalanche de désignation ; entre la SEMARELP, LEVAPARC, CITALLIA, LEVALLOIS GÉOTHERMIE, etc. C'est, une fois de plus, à la proportionnelle au plus fort reste.

Nous exigeons, comme la loi le prévoit, une véritable place pour l'opposition. Dans toutes ces instances de contrôle, la démocratie locale ne se réduit pas à une distribution de postes. C'est déplorable, parce que l'on ne nous a même pas laissé la possibilité de proposer des noms, encore merci, vous nous laissez la possibilité de nous exprimer, donc nous le faisons. »

Monsieur ROBERT :

« Madame INOUGHI, je vais simplement vous dire, si vous relisez bien les textes, que ces élections sont à la majorité absolue, vous auriez pu déposer une liste, auquel cas nous aurions voté. »

Madame INOUGHI :

« On nous a dit que cela ne sert à rien de déposer, quand on nous a appelés. On nous a dit que comme c'est à la majorité, " cela ne sert à rien de déposer puisque, de toute façon, vous n'allez pas gagner". Si nous avons été aux affaires, moi qui arrive de la société civile, j'ai une vision totalement différente et j'adore les oppositions surtout quand elles sont constructives. Je me permets de vous le dire, je m'exprime, je n'attends pas de retour de votre part, absolument pas. Sincèrement, c'était pour souligner ce que j'avais à dire. »

Monsieur ROBERT :

« Vous me permettrez de vous faire un petit retour, Madame INOUGHI. Au cas où cela vous aurait échappé, je suis moi aussi issu de la société civile, toujours en activité. Premier point. »

Madame INOUGHI :

« Pas dans l'opposition. »

Monsieur ROBERT :

« Non, pas dans l'opposition, ma liste a gagné.

Si je me souviens bien, pour y avoir siégé pendant six ans, je ferai simplement remarquer que votre mentor procédait exactement de la même manière.

Madame CALVEZ. »

Madame CALVEZ :

« Je ne vais pas revenir sur le mode de scrutin qui empêche la possibilité pour l'opposition de siéger, ce serait une vraie marque de transparence, mais je vais revenir sur la parité.

La parité n'est pas de faire plus de place aux femmes, c'est faire autant de place aux femmes qu'aux hommes. J'aimerais bien, quand ce n'est pas obligatoire, que cela puisse être pratiqué au sein de ces instances également. »

Monsieur ROBERT :

« Merci. Je vais donc mettre au vote, s'il vous plaît.

Qui est pour cette liste ?

Contre ? Abstentions ? 10 voix contre et zéro abstention.

La liste présentée est élue. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1524-5 et L.2121-21,

VU les statuts de la Société Anonyme (SA) SEMARELP en date du 16 janvier 2023, et notamment

l'article 12,

CONSIDÉRANT que les statuts de la SEMARELP prévoient que sept membres de son Conseil d'administration sont des membres représentants les collectivités territoriales qui la composent,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors pour la ville de Levallois de désigner sept délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la SEMARELP,

DÉCIDE par :

32 voix POUR :

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Monsieur Frédéric ROBERT

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Madame Maroussia ERMENEUX

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE

Monsieur Sacha GIFFA

Madame Margaux BEAU

Monsieur Fabrice FONTENEAU

Madame Inès DE BONNEVAL

Monsieur Emmanuel THURNEYSEN

Madame Nathalie KLEINBOURG

Monsieur Alain KOUADJA

Madame Danielle PLASSARD

Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 voix CONTRE :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de sept délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Société Anonyme (SA) SEMARELP.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

1. Agnès POTTIER-DUMAS
2. Sophie DESCHIENS
3. Laurence BOURDET-MATHIS
4. Olivia ZERAH
5. Eva HADDAD
6. Jérôme KARKULOWSKI
7. Julien DENÈGRE

037 – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA) SEMARELP


Sortie de Madame ERMENEUX


Monsieur ROBERT :

« La délibération suivante concerne la fixation de la rémunération du Conseil municipal au sein de la Société Anonyme (SA) SEMARELP.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite de la désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la SEMARELP, il convient de fixer le montant maximum de la rémunération et les avantages particuliers susceptibles d'être perçus par les administrateurs représentants la Ville à raison de leurs fonctions.

La rémunération fixée pour le Président est de 45 000 euros à l'année, pour la fonction de vice-président, de 26 000 euros et pour la fonction d'administrateur, de 16 800 euros à l'année.

Y a-t-il des questions ? Non.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Aucune abstention.

Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Je pense que vous pouvez, Messieurs les huissiers, faire rentrer nos collègues. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,

VU les statuts de la Société Anonyme (SA) SEMARELP en date du 16 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant d'une collectivité territoriale doit autoriser ses représentants au sein du Conseil d'administration ou de surveillance d'une société dont elle est actionnaire à bénéficier d'une rémunération ou d'avantages particuliers,

CONSIDÉRANT qu'elle doit, le cas échéant, en fixer les plafonds,

CONSIDÉRANT d'autre part, qu'en application des règles relatives à l'écêtement des mandats actuellement exercés par le Maire, aucune rémunération ne lui sera versée,

DÉCIDE par :

31 voix POUR :

Monsieur David-Xavier WEISS

Monsieur Frédéric ROBERT

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 voix CONTRE :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser et de fixer les plafonds des rémunérations et des avantages particuliers pour les représentants du Conseil municipal au sein de la Société Anonyme (SA) SEMARELP comme il suit :

- Fonction de Président :
 - Montant annuel maximum de la rémunération de 45 000 €
 - Un véhicule de fonction.
- Fonction de Vice-Président :
 - Montant annuel maximum de la rémunération de 26 000 €
 - Ainsi qu'un véhicule de fonction.
- Fonction d'Administrateur :
 - Montant annuel maximum de la rémunération de 16 800 €

038 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) LEVAPARC
--



Retour de Mesdames le Maire, DESCHIENS, BOURDET-MATHIS, ZERAH, HADDAD et
ERMENEUX, et de Monsieur KARKULOWSKI
Sortie de Mesdames COVILLE et BRAUT, et de Messieurs WEÏSS, ROBERT et GARO.
Madame le Maire reprend la présidence de la séance.



Madame le Maire :

« Merci beaucoup. Je me permets de dire que je suis tout de même étonnée des leçons que nous avons eues sur la parité. Quand nous mettons plus de femmes que d'hommes au sein d'une instance, ce serait contraire à la parité, donc il faudrait créer une délégation au droit des hommes pour être sûr que la parité dans ce sens est bien respectée.

Oui, Madame CALVEZ ? C'est une question rhétorique. Je suis étonnée quand dans de telles instances, nous donnons plus de place aux femmes qu'aux hommes, cela appelle certaines remarques. C'est effectivement un positionnement que je ne partage pas.

Je me permets aussi de préciser que sur les montants qui ont été annoncés, contrairement à certains petits calculs qui avaient été faits pendant la campagne, je ne touche pas mes indemnités de présidente de la SEMARELP. Sur les 45 000 euros bruts annuels prévus pour la présidente, je touche zéro euro depuis 2021, depuis mon élection au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, selon les règles d'écêtement.

C'est d'ailleurs mis dans la délibération : « Considérant d'autre part, qu'en application des règles relatives à l'écêtement des mandats actuellement exercés par le maire, aucune rémunération ne lui sera versée ».

J'avais été extrêmement contrariée par ce petit calcul de Levallois 2026, qui expliquait que je gagnais 10 000 euros par mois, je crois. Évidemment, c'est complètement faux. »

Nous enchaînons avec la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC. Là, il n'y a que 5 administrateurs, et sur la parité, ce sont trois hommes et deux femmes.

Je propose, pour représenter le Conseil municipal au sein de la société LEVAPARC, la liste suivante : Monsieur Eddie GARO, Monsieur David-Xavier WEÏSS, Madame Isabelle COVILLE, Monsieur Frédéric ROBERT et Madame Constance BRAUT.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Quand je suis là, il n'y en a jamais.

Je mets aux voix, qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Avis contraires, très bien.

La liste présentée est élue. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1524-5 et L.2121-21,

VU les statuts de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC en date du 27 janvier 2026, et notamment son l'article 10,

CONSIDÉRANT que les statuts de la LEVAPARC prévoient que le Conseil d'administration est composé de six membres représentant les collectivités territoriales qui le composent et, en proportion du capital qu'elles détiennent respectivement,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors pour la ville de Levallois de désigner cinq délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la LEVAPARC,

DÉCIDE par :

34 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Madame Sophie DESCHIENS

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Christophe CARLES

Madame Maroussia ERMENEUX

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE

Monsieur Sacha GIFFA

Madame Margaux BEAU

Monsieur Fabrice FONTENEAU

Madame Inès DE BONNEVAL

Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 voix CONTRE :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection de cinq délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

1. Eddie GARO
2. David-Xavier WEÏSS
3. Isabelle COVILLE
4. Frédéric ROBERT
5. Constance BRAUT

039 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) LEVAPARC

Madame le Maire :

« Désignation du représentant du Conseil municipal à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC. Nous avons désigné des représentants pour le Conseil d'administration, c'est maintenant pour l'Assemblée générale.

Il faut un élu et je propose Monsieur Eddie GARO.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Avis contraires.

Abstentions ? Il n'y en a pas. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1524-5 et L.2121-21,

VU les statuts de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC en date du 27 janvier 2026, et notamment son l'article 22,

CONSIDÉRANT que les statuts de la LEVAPARC prévoient que son Assemblée générale est composée d'un représentant de chacun de ses actionnaires,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors pour la ville de Levallois de désigner un délégué du Conseil municipal à l'Assemblée générale de la LEVAPARC,

DÉCIDE par :

34 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Madame Sophie DESCHIENS

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Christophe CARLES

Madame Maroussia ERMENEUX

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE

Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 voix CONTRE :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection d'un délégué du Conseil municipal à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Eddie GARO

040 – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) LEVAPARC
--

Madame le Maire :

« Concernant les rémunérations des représentants, elles sont inscrites dans la délibération ; le président, 38 000 euros brut annuel, le vice-président, 24 000 euros brut annuel et les administrateurs, 12 600 euros brut annuel.

Les plus perspicaces d'entre vous, qui auront fait le comparatif, auront pu voir une baisse sur les rémunérations des administrateurs. Pourquoi ? En réalité, sur le précédent mandat, le plafond maximum avait été mis dans la délibération du Conseil à 16 800 euros. Or, les administrateurs touchaient

12 600 euros. Le plafond maximum est voté mais le Conseil d'administration de la LEVAPARC décide des rémunérations réelles.

J'ai voulu, dans un souci de transparence, que ce que fixe la délibération soit réellement ce que touchent les administrateurs, le président et le vice-président, comme cela chacun a une vision très claire de qui touche quoi. Les administrateurs de LEVAPARC toucheront réellement 12 600 euros. L'enveloppe globale ne change pas.

Des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie. Vous pouvez faire rentrer les administrateurs de LEVAPARC. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,

VU les statuts de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC en date du 27 janvier 2025,

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant d'une collectivité territoriale doit autoriser ses représentants au sein du Conseil d'administration d'une société dont elle est actionnaire à bénéficier d'une rémunération ou d'avantages particuliers,

CONSIDÉRANT qu'elle doit, le cas échéant, en fixer les plafonds,

DÉCIDE par :

34 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Madame Sophie DESCHIENS

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET
Monsieur Christophe CARLES
Madame Maroussia ERMENEUX
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSSSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 voix CONTRE :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser et de fixer les plafonds des rémunérations et des avantages particuliers pour les représentants du Conseil municipal au sein de la Société Publique Locale (SPL) LEVAPARC comme il suit :

- Fonction de Président :
 - Montant annuel maximum de la rémunération de 38 000 €
 - Un véhicule de fonction.
- Fonction de Vice-Président :
 - Montant annuel maximum de la rémunération de 24 000 €
 - Un véhicule de fonction.
- Fonction d'Administrateur :
 - Montant annuel maximum de la rémunération de 12 600 €

041 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CITALLIA

~~~~~  
Retour de Mesdames COVILLE et BRAUT, et de Messieurs WEÏSS, ROBERT et GARO.  
~~~~~

Madame le Maire :

« Même principe pour CITALLIA avec la désignation du représentant du Conseil municipal à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA.

CITALLIA, rappelez-vous, c'est la SPL que nous avons utilisée pour l'aménagement de notre poste de police municipale et comme nous avons d'autres projets prévus pour ce nouveau mandat, c'est toujours bien d'avoir un tel outil à disposition.

Pour rester au sein de cette instance, je vous propose de nommer Madame Isabelle COVILLE au sein de l'Assemblée générale de la SPL CITALLIA.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 et L.2121-21,

VU les statuts de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA en date du 23 octobre 2023,

CONSIDÉRANT que les statuts de CITALLIA prévoient la représentation de leurs actionnaires au sein de différentes instances de gouvernance,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors pour la ville de Levallois de désigner un représentant du Conseil municipal à l'Assemblée générale, ordinaire et extraordinaire, de CITALLIA,

DÉCIDE par :

39 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGOH
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Madame Maroussia ERMENEUX
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE

Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation d'un délégué du Conseil municipal à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Isabelle COVILLE

042 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CITALLIA

~~~~~  
Sortie de Madame ERMENEUX  
~~~~~

Madame le Maire :

« Cette fois-ci, toujours concernant la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA, la désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil stratégique de la société.

Je propose la candidature de Madame Isabelle COVILLE.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 et L.2121-21,

VU les statuts de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA en date du 23 octobre 2023,

CONSIDÉRANT que les statuts de CITALLIA prévoient la représentation de leurs actionnaires au sein de différentes instances de gouvernance,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors pour la ville de Levallois de désigner un représentant du Conseil municipal au Conseil stratégique de CITALLIA,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Monsieur David-Xavier WEISS
Madame Sophie DESCHIENS
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Olivia ZERAH
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGOH
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gervan GAUDIN

Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA

Madame Céline CALVEZ

Monsieur Sacha HALPHEN

Madame Nathalie LEFEVRE

Monsieur Louis JOURDE

Monsieur Baptiste NOUGUIER

Madame Danièle ZELIC

Monsieur Frédéric GRADWOHL

Madame Mounia INOUGH

Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation d'un délégué du Conseil municipal au Conseil stratégique de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Isabelle COVILLE

043 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CITALLIA

Madame le Maire :

« Toujours concernant la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA, cette fois-ci la désignation du représentant du Conseil municipal à l'Assemblée spéciale de la société.

Je propose la candidature de Madame Isabelle COVILLE. C'est cohérent.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 et L.2121-21,

VU les statuts de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA en date du 23 octobre 2023,

CONSIDÉRANT que les statuts de CITALLIA prévoient la représentation de leurs actionnaires au sein de différentes instances de gouvernance,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors pour la ville de Levallois de désigner un représentant du Conseil municipal à l'Assemblée spéciale de CITALLIA,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE

Monsieur Sacha GIFFA

Madame Margaux BEAU

Monsieur Fabrice FONTENEAU

Madame Inès DE BONNEVAL

Monsieur Emmanuel THURNEYSEN

Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation d'un délégué du Conseil municipal à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) CITALLIA.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Isabelle COVILLE

044 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS) LEVALLOIS GÉOTHERMIE

Madame le Maire :

« Nous passons à la Société par Actions Simplifiées (SAS) LEVALLOIS GÉOTHERMIE que nous avons créée pour mener à bien le projet d'exploitation de la géothermie pour alimenter notre réseau de chaleur.

Je propose la candidature de Madame Sophie DESCHIENS, qui siégeait déjà au sein de cette instance.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 et L.2121-21,

VU les statuts de la Société par Actions Simplifiées (SAS) LEVALLOIS GEOTHERMIE en date du 22 octobre 2025,

CONSIDÉRANT que les statuts de LEVALLOIS GEOTHERMIE prévoient la représentation de leurs actionnaires au sein de différentes instances de gouvernance,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors pour la ville de Levallois de désigner un représentant du Conseil municipal au Conseil d'orientation et de surveillance de LEVALLOIS GEOTHERMIE,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gervan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection d'un délégué du Conseil municipal au Conseil d'orientation et de surveillance de la Société par Actions Simplifiées (SAS) LEVALLOIS GEOTHERMIE.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Sophie DESCHIENS

045 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS) LEVALLOIS GÉOTHERMIE
--

Madame le Maire :

« Toujours pour la Société par Actions Simplifiées (SAS) LEVALLOIS GÉOTHERMIE mais, comme représentant à l'Assemblée générale de la société, je propose Madame Sophie DESCHIENS, toujours.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 et L.2121-21,

VU les statuts de la Société par Actions Simplifiées (SAS) LEVALLOIS GEOTHERMIE en date du 22 octobre 2025,

CONSIDÉRANT que les statuts de LEVALLOIS GEOTHERMIE prévoient la représentation de leurs actionnaires au sein de différentes instances de gouvernance,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors pour la ville de Levallois de désigner un représentant du Conseil municipal à l'Assemblée générale de LEVALLOIS GEOTHERMIE,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection d'un délégué du Conseil municipal à l'Assemblée générale de la Société par Actions Simplifiées (SAS) LEVALLOIS GEOTHERMIE.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Sophie DESCHIENS

046 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES JEAN-JAURÈS, DANTON, LOUIS-BLÉRIOT ET DU LYCÉE LÉONARD-DE-VINCI

Madame le Maire :

« Nous passons maintenant aux désignations des délégués du Conseil municipal au sein des Conseils d'administration des collèges Jean-Jaurès, Danton et Louis-Blériot et du lycée Léonard-de-Vinci.

Je propose les candidatures suivantes :

- Pour le collège Jean-Jaurès, Madame Mélissa VARCHOSAZ en titulaire, Madame Nathalie KLEINBOURG en suppléante ;*
- Pour le collège Danton, Madame Laurence BOURDET-MATHIS en titulaire, Madame Maroussia ERMENEUX en suppléante ;*
- Pour le collège Louis-Blériot, Madame Hélène COURADES en titulaire, Madame Françoise SIRE en suppléante ;*
- Pour le lycée Léonard de Vinci, Monsieur Marley MAKINDU TANGU en titulaire, et Monsieur Corentin POILBOUT en suppléant.*

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.421-2, R.421-14, R.421-19 et R.421-33,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les délégués du Conseil municipal, appelés à siéger au sein du Conseil d'administration des établissements publics secondaires implantés sur la ville de Levallois,

CONSIDÉRANT qu'il convient, par voie de conséquence, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration de chacun des établissements levalloisiens,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGO
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL

Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder, à la désignation des représentants titulaires et suppléants du Conseil municipal aux Conseils d'administration des collèges Danton, Jean-Jaurès et Louis-Blériot, ainsi que du lycée Léonard de Vinci.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

COLLÈGE JEAN-JAURÈS :

Titulaire : Mélissa VARCHOSAZ

Suppléante : Nathalie KLEINBOURG

COLLÈGE DANTON :

Titulaire : Laurence BOURDET-MATHIS

Suppléante : Maroussia ERMENEUX

COLLÈGE LOUIS-BLÉRIOT :

Titulaire : Hélène COURADES

Suppléante : Françoise SIRE

LYCÉE LÉONARD DE VINCI :

Titulaire : Marley MAKINDU TANGU

Suppléant : Corentin POILBOUT

047 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU PREMIER DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - ÉCOLE EMILIE-BRANDT

Madame le Maire :

« Même principe pour l'école Émilie-Brandt, l'école privée sous contrat. Je propose la candidature de Madame Laurence BOURDET-MATHIS pour représenter le Conseil municipal.

Je mets aux voix, qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article L.442-8,

CONSIDÉRANT que depuis 1962, l'école privée Émilie-Brandt sise 12 rue du Parc à Levallois est un établissement du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'État,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un délégué du Conseil municipal pour participer aux réunions de l'organe de l'école privée Émilie-Brandt et pour délibérer sur le budget des classes,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gervan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation d'un délégué du Conseil municipal pour participer aux réunions de l'organe délibérant de l'école privée Émilie-Brandt.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Laurence BOURDET-MATHIS

048 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - ÉCOLE SAINTE MARIE ET COLLÈGE SAINT JUSTIN (OGE)

Madame le Maire :

« Désignation d'un délégué du Conseil municipal dans les Établissements d'enseignement privé sous contrat d'association, école Sainte Marie et collège Saint Justin (OGE).

Monsieur Frédéric ROBERT y siège déjà, je vous propose qu'il continue à y siéger.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Éducation et, notamment, l'article L.442-8,

CONSIDÉRANT que l'école privée Sainte Marie sise 54/56 rue Edouard Vaillant à Levallois et le Collège privé Saint Justin sis 74 rue Edouard Vaillant à Levallois sont des établissements sous contrat d'association avec l'État,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un délégué du Conseil municipal pour participer aux réunions des Conseils d'établissements pour délibérer sur le budget des classes,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation d'un délégué du Conseil municipal pour participer aux réunions des Conseils d'établissement pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Frédéric ROBERT

049 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LEVALLOIS SPORTING CLUB (LSC)

Madame le Maire :

« Nous allons maintenant désigner les délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Levallois Sporting Club (LSC).

Je propose les candidatures suivantes : Bertrand GABORIAU, Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Monsieur David-Xavier WEÏSS, Madame Constance BRAUT, Madame Sophie DESCHIENS, Monsieur Emmanuel THURNEYSEN, Madame Eva HADDAD et Madame Margaux BEAU.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Je mets donc aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Avis contraires et abstentions, c'est noté. Merci. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,

VU les statuts de l'association Levallois Sporting Club (LSC) en date du 17 décembre 2020, et notamment l'article 28,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner les 8 délégués du Conseil municipal, membres de droit du Conseil d'administration du Levallois Sporting Club (LSC),

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGO
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 voix CONTRE :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation des huit délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Levallois Sporting Club (LSC).

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

1. Bertrand GABORIAU
2. Laurence BOURDET-MATHIS
3. David-Xavier WEÏSS
4. Constance BRAUT
5. Sophie DESCHIENS
6. Emmanuel THURNEYSEN
7. Eva HADDAD
8. Margaux BEAU

050 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION LEVALLOIS CULTURE
--

Madame le Maire :

« Nous enchaînons avec l'association LEVALLOIS CULTURE et je vous propose, sans surprise, les élus délégués, Monsieur David-Xavier WEÏSS et Monsieur Fabrice FONTENEAU.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.2121-21,

VU les statuts et le règlement intérieur de l'association Levallois Culture en date du 6 octobre 2022, et notamment l'article 5 du règlement,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner les deux délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Levallois Culture,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGO
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL

Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation des deux délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Levallois Culture.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- David-Xavier WEÏSS
- Fabrice FONTENEAU

051 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION LEVALLOIS DÉCOUVERTES
--

Madame le Maire :

« Nous passons à l'association LEVALLOIS DÉCOUVERTES.

Une élue, Madame Danielle PLASSARD vous est proposée.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU les statuts de l'association Levallois Découvertes en date du 6 mars 2018, et notamment ses articles 5 et 10,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée entre la Ville de Levallois et l'association Levallois Perret approuvée par délibération n°8 du Conseil municipal du 2 février 2026, et notamment son article 8,

CONSIDÉRANT que les statuts de l'association Levallois Découvertes prévoient que le Conseil municipal doit désigner un délégué qui sera amené à siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association, et que ce dernier assurera le poste de Vice-Président de son Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner un délégué du Conseil municipal, membre de droit de l'association Levallois Découvertes,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS
Madame Sophie DESCHIENS
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Olivia ZERAH
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGOH
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA

Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation du délégué du Conseil municipal à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association Levallois Découvertes.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Danielle PLASSARD

052 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION LEVALLOIS COMMUNICATION
--

Madame le Maire :

« Il s'agit maintenant de l'association LEVALLOIS COMMUNICATION.

Je vous propose Madame Inès de BONNEVAL et Madame Simone ROQUES pour LEVALLOIS COMMUNICATION. Madame Inès de BONNEVAL y siégeait déjà.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,

VU les statuts de l'association Levallois Communication en date du 14 mars 2017, et notamment son article 5,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'association Levallois Communication et la ville de Levallois approuvée le 2 février 2024, et notamment son article 8,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner les deux délégués du Conseil pour siéger à l'assemblée générale de l'association,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Monsieur David-Xavier WEISS
Madame Sophie DESCHIENS
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Olivia ZERAH
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGOH
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gervan GAUDIN

Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA

Madame Céline CALVEZ

Monsieur Sacha HALPHEN

Madame Nathalie LEFEVRE

Monsieur Louis JOURDE

Monsieur Baptiste NOUGUIER

Madame Danièle ZELIC

Monsieur Frédéric GRADWOHL

Madame Mounia INOUGHI

Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation des deux délégués du Conseil municipal à l'assemblée générale de l'association Levallois Communication.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Inès DE BONNEVAL
- Simone ROQUES

053 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DE SERVICES À DOMICILE DE LEVALLOIS (ASDL)

Madame le Maire :

« Nous passons à la désignation des délégués du Conseil municipal à l'Association de Services à Domicile de Levallois (ASDL).

Plusieurs candidatures sont proposées, celles de Madame Martine ROUCHON, de Monsieur Frédéric DUPONT, de Madame Marie COMBELLE, de Madame Simone ROQUES et de Monsieur Emmanuel THURNEYSEN, nous avons cinq représentants du Conseil municipal au sein de l'ASDL.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Merci beaucoup. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-21,

VU les statuts de l'Association des Services à Domicile de Levallois (ASDL) en date du 13 juin 2008, et notamment son article 5,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée entre la ville de Levallois et l'Association des Services à Domicile de Levallois (ASDL) approuvée par délibération du 27 mars 2024, et notamment son article 8,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner les cinq délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association des Services à Domicile de Levallois (ASDL),

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE

Monsieur Sacha GIFFA

Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSSSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

5 voix CONTRE :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE

5 ABSTENTIONS :

Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation des cinq délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association des Services à Domicile de Levallois (ASDL).

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

1. Martine ROUCHON
2. Frédéric DUPONT
3. Marie COMBELLE
4. Simone ROQUES
5. Emmanuel THURNEYSSSEN

054 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE DE LEVALLOIS
--

Madame le Maire :

« Maintenant, les délégués à l'association des amis de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois.

Je propose les candidatures suivantes : Madame Isabelle COVILLE, Madame Constance BRAUT, Madame Danielle PLASSARD.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Avis contraires ?

Abstentions ? Abstentions. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-21,

VU les statuts de l'Association des Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature en date du 29 novembre 2017, et notamment leur article 9,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Levallois et l'Association des Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature, et notamment son article 8,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner les trois délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association des Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGO
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation des trois délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association des Amis de la Maison de la Pêche et de la Nature.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

1. Isabelle COVILLE
2. Constance BRAUT
3. Danielle PLASSARD

055 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL
--

Madame le Maire :

« La désignation des délégués du Conseil municipal cette fois-ci au Conseil d'administration du COS, le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal. C'est notre Comité d'Entreprise à nous, le COS.

Je propose la liste suivante : Monsieur Frédéric DUPONT, Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI, Madame Eva HADDAD, Monsieur Yvon LEVECOQ, Monsieur Marley MAKINDU TANGU, Madame Danielle PLASSARD et Monsieur Alain KOUADJA.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.731-1 et suivants,

VU les statuts du Comité des Œuvres Sociales (COS) de Levallois en date du 26 juin 2025, et notamment son article 5,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner les sept délégués du Conseil municipal, outre le Maire, Président d'honneur, appelés à siéger au Conseil d'administration de l'association,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Olivia ZERAH
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGO
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSSSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

7 voix CONTRE :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE

Monsieur Louis JOURDE
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

3 ABSTENTIONS :

Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation des sept délégués du Conseil municipal au Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociale (COS) de Levallois.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

1. Frédéric DUPONT
2. Jean-Baptiste CAVALLINI
3. Eva HADDAD
4. Yvon LEVECQ
5. Marley MAKINDU TANGU
6. Danielle PLASSARD
7. Alain KOUADJA

056 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES
--

Madame le Maire :

« Nous devons maintenant désigner les délégués au Conseil d'administration de la Caisse des Écoles.

Je propose les candidatures suivantes : Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Françoise SIRE, Madame Nathalie KLEINBOURG, Madame Maroussia ERMENEUX et Madame Simone ROQUES.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,

VU le Code de l'Éducation et notamment, ses articles L.212-10 et suivants, et R.212-26,

VU les statuts de la Caisse des Écoles en date du 13 décembre 2022, et notamment le chapitre 2,

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article R.212-26 du Code de l'Éducation, le nombre de délégués désignés par le Conseil municipal s'élève à deux mais peut être porté à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'Assemblée municipale,

CONSIDÉRANT qu'il convient, compte tenu du nombre et de l'importance des activités gérées par la Caisse des Écoles, de fixer à cinq le nombre de délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration, le Maire étant membre de droit de par sa fonction de Président de la Caisse des Écoles ainsi que le Maire Adjoint chargé de la Vie scolaire, Vice-Président,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner les cinq délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Caisse des écoles,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE

Monsieur Sacha GIFFA

Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSSSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De fixer, en accord avec ses statuts, à cinq le nombre de délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Caisse des Écoles.

ARTICLE 2 : Le Maire et l'Adjoint au Maire chargé de la Vie scolaire, respectivement Président et Vice-Président de la Caisse des Écoles de par ses statuts, sont membres de droit de cet établissement.

ARTICLE 3 : De procéder à l'élection des cinq délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Caisse des écoles.

ARTICLE 4 : De désigner, à l'issue du scrutin :

1. Frédéric ROBERT
2. Françoise SIRE
3. Nathalie KLEINBOURG
4. Maroussia ERMENEUX
5. Simone ROQUES

057 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE (ALEC POLD)

Madame le Maire :

« Nous passons à l'ALEC de POLD. Il s'agit de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense, très utile pour permettre aux Levalloisiens de savoir comment faire des économies d'énergie en réhabilitant leur logement ou leur copropriété.

Je propose Madame Isabelle COVILLE en titulaire, Monsieur Julien DENEGRÉ en suppléant.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,

VU la décision du bureau territorial n°20 (72/2017) du 20 décembre 2017 de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (EPT POLD) portant création d'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC),

VU les statuts de l'association Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (ALEC POLD) en date du 6 décembre 2023, et notamment les articles 6 et 11.1,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (ALEC POLD)

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGO
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (ALEC POLD).

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Titulaire : Isabelle COVILLE
- Suppléant : Julien DENÈGRE

058 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE (CLECT POLD)

Madame le Maire :

« La désignation cette fois-ci des représentants à la CLECT de POLD, qui est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

Nous proposons des financiers, Messieurs Frédéric ROBERT et Jérôme KARKULOWSKI.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Merci. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121- 21 et L.5219-5,

VU le Code général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C- IV,

VU la délibération n°13/2016 du 18 janvier 2016 du Conseil de territoire approuvant la création et la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU les statuts de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (CLECT POLD) en date du 11 décembre 2024, et notamment l'article 2,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner les deux délégués du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (CLECT POLD),

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Olivia ZERAH
Monsieur Stéphane GEFRIER
Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGOH
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN

Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection des deux délégués du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (CLECT POLD).

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Frédéric ROBERT
- Jérôme KARKULOWSKI

059 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS (CLECT MGP)

Madame le Maire :

« Nous enchaînons avec la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris (CLECT MGP), cette fois-ci.

Je propose également Monsieur Frédéric ROBERT et Monsieur Jérôme KARKULOWSKI.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.5219-5,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C-IV,

VU la délibération n°CM2016/04/04 du Conseil métropolitain du 1^{er} avril 2016 portant création de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et précisions sur sa composition,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris (CLECT MGP)

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Monsieur David-Xavier WEISS
Madame Sophie DESCHIENS
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Olivia ZERAH
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGOH
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gervan GAUDIN

Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA

Madame Céline CALVEZ

Monsieur Sacha HALPHEN

Madame Nathalie LEFEVRE

Monsieur Louis JOURDE

Monsieur Baptiste NOUGUIER

Madame Danièle ZELIC

Monsieur Frédéric GRADWOHL

Madame Mounia INOUGH

Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection des d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris (CLECT MGP).

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Titulaire : Frédéric ROBERT
- Suppléant : Jérôme KARKULOWSKI

060 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES MOBILITÉS PARTAGÉES (AGEMOB)
--

Madame le Maire :

« La délibération suivante est relative à l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées. L'AGEMOB est depuis 2025 le nouveau nom du Syndicat mixte Autolib'et Vélib' Métropole où il nous faut des représentants, un titulaire et un suppléant.

Je propose les candidatures de Madame Sophie DESCHIENS, en titulaire, et de Madame Valérie FOURNIER, en suppléante.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.5721-2,

VU les statuts de l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB) en date du 2 décembre 2024, et notamment l'article 9-1,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant du Conseil municipal au Comité syndical de l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB),

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE

Monsieur Sacha GIFFA

Madame Margaux BEAU

Monsieur Fabrice FONTENEAU

Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant du Conseil municipal au Comité syndical de l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB).

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :

- Titulaire : Sophie DESCHIENS
- Suppléante : Valérie FOURNIER

061 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE LES MARRONNIERS
--

Madame le Maire :

« Cette délibération concerne la désignation des représentants du Conseil municipal et des personnalités qualifiées au Conseil d'administration de notre maison de retraite Les Marronniers.

Je propose, en titulaires, Madame Marie COMBELLE et Monsieur Frédéric DUPONT et, en suppléants, Monsieur Emmanuel THURNEYSEN et Madame Simone ROQUES.

Nous proposons également les personnalités qualifiées suivantes :

- *Madame Sophia MARIE, infirmière libérale, membre du Conseil d'administration de la CPTS, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Levallois en charge du groupe de travail sur le parcours de la personne âgée.*
- *Monsieur Cédric LALO, Directeur de l'Association des Services à Domicile de Levallois, adhérent à l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux domiciles.*

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,

VU le Code de l'Action sociale et des Familles, et notamment ses articles L.315-10, R.315-6 et R.315-14 et suivants,

VU les propositions de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Les Marronniers quant aux désignations des personnalités qualifiées amenées à siéger au Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'EHPAD Les Marronniers,

CONSIDÉRANT qu'il revient aussi au Conseil municipal de désigner deux personnalités qualifiées, en raison de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale, appelées à siéger au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD Les Marronniers,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEÏSS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGO
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'EHPAD Les Marronniers.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin, les délégués suivants :

Titulaires : - Marie COMBELLE
- Frédéric DUPONT

Suppléants : - Emmanuel THURNEYSEN
- Simone ROQUES

ARTICLE 3 : De procéder à la désignation des deux personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale :

- Madame Sophia MARIE, infirmière libérale membre du Conseil d'administration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Levallois, en charge du groupe de travail sur le parcours de la personne âgée.
- Monsieur Cédric LALO, Directeur de l'Association des Services à Domiciles de Levallois, adhérent à l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA).

062 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA MAISON DE RETRAITE LES MARRONNIERS

Madame le Maire :

« Nous enchaînons avec le Conseil de la Vie Sociale de la maison de retraite Les Marronniers, je vous propose, comme représentante du Conseil municipal, la candidature de Madame Marie COMBELLE, mon Adjointe aux seniors.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.311-6 et D311-18,

CONSIDÉRANT que l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Les Marronniers a constitué, comme l'impose la réglementation, un Conseil de la Vie Sociale,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner le délégué du Conseil municipal qui pourrait être amené à siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Les Marronniers,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Monsieur David-Xavier WEÏSS
Madame Sophie DESCHIENS
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Olivia ZERAH
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGOH
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation du délégué du Conseil municipal au Conseil de la Vie Sociale de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Les Marronniers.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :
- Marie COMBELLE

063 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EXTERNAT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE SIS 7 AVENUE DE L'EUROPE
--

Madame le Maire :

« Nous passons, même principe, au Conseil de la Vie Sociale de l'externat Médico-pédagogique, situé au 7 avenue de l'Europe.

Je vous propose la candidature de Monsieur Frédéric DUPONT, mon Adjoint aux questions de santé.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions. Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU le Code de l'Action sociale et des Familles, et notamment les articles L.311-6 et D.311-18,

CONSIDÉRANT que l'externat médico-pédagogique Levallois, implanté 7 avenue de l'Europe, a constitué, comme l'impose la réglementation, un Conseil de la Vie Sociale,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de désigner le délégué du

Conseil municipal qui pourrait être amené à siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'externat médico-pédagogique Levallois,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET

Monsieur Eddie GARO

Madame Constance BRAUT

Monsieur Christophe CARLES

Monsieur Yvon LEVECQ

Madame Valérie FOURNIER

Monsieur Corentin POILBOUT

Madame Françoise SIRE

Monsieur Sacha GIFFA

Madame Margaux BEAU

Monsieur Fabrice FONTENEAU

Madame Inès DE BONNEVAL

Monsieur Emmanuel THURNEYSEN

Madame Nathalie KLEINBOURG

Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : De procéder à la désignation du délégué du Conseil municipal au Conseil de la Vie Sociale de l'externat médico-pédagogique Levallois.

ARTICLE 2 : De désigner, à l'issue du scrutin :
- Frédéric DUPONT

064 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
--

Madame le Maire :

« Nous passons à la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) avec, en titulaires, les candidatures de Monsieur Jérôme KARKULOWSKI et de Monsieur Frédéric ROBERT et, en suppléants, Madame Sophie DESCHIENS et Monsieur David-Xavier WEISS.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1650-A,

CONSIDÉRANT qu'il est institué, dans chaque Établissement Public Territorial (EPT), une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et que les commissaires qui la composent sont au nombre de dix titulaires et dix suppléants,

CONSIDÉRANT que les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables dressée par l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sur proposition de ses communes membres,

CONSIDÉRANT que les commissaires doivent respecter les conditions décrites à l'article 1650 du Code général des impôts :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour participer aux travaux de la commission,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de dresser une liste de deux contribuables titulaires et deux contribuables suppléants qui seront proposés à l'organe délibérant de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (EPT POLD) afin de constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

5 voix CONTRE :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE

5 ABSTENTIONS :

Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE UNIQUE : De dresser la liste des deux contribuables titulaires et des deux contribuables suppléants à proposer à l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (EPT POLD) dans le but de composer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCID).

<u>Commissaires titulaires</u>	<u>Commissaires suppléants</u>
Frédéric ROBERT	Sophie DESCHIENS
Jérôme KARKULOWSKI	David-Xavier WEÏSS

065 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire :

« Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), cette fois-ci et non plus intercommunale.

Le Conseil municipal doit proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal. Parmi cette liste, que nous lui proposerons, le Directeur départemental des Finances publiques choisira huit noms qui seront les titulaires et huit noms pour être suppléants.

Nous lui proposons la liste suivante, il y en a plus que huit, puisque c'est à lui de choisir :

En titulaires, Monsieur David-Xavier WEÏSS, Monsieur Frédéric ROBERT, Monsieur Jérôme KARKULOWSKI, Monsieur Léopold-Claude SANOGO, Monsieur Stéphane GEFFRIER, Madame Eva HADDAD, Monsieur Bertrand GABORIAU, Madame Isabelle COVILLE, Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Madame Olivia ZERAH, Monsieur Frédéric DUPONT, Madame Martine ROUCHON, Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI, Monsieur Marley MAKINDU TANGU, Madame Mélissa VARCHOSAZ et Madame Hélène COURADES.

En suppléants, Monsieur Corentin POILBOUT, Monsieur Fabrice FONTENEAU, Monsieur Alain KOUADJA, Madame Inès de BONNEVAL, Monsieur Gurvan GAUDIN, Monsieur Eddie GARO, Monsieur Étienne ANDRÉ, Madame Béatrice LE BLAY, Monsieur Aurélien DANIS, Madame Emaline BAREAU, Madame Laurence GUIRAMAND, Monsieur Christophe CARLES, Monsieur Emmanuel THURNEYSEN, Madame Nathalie KLEINBOURG, Madame Martine NELLEAU et Monsieur Alexandre NEIGEL.

Les candidatures, que nous proposons, doivent respecter certaines règles :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;*
- Être âgés de 18 ans au moins ;*
- Jouir de leurs droits civils ;*
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;*
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;*
- Posséder des connaissances suffisantes pour participer aux travaux de la commission.*

Je mets aux voix cette liste.

Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1650,

CONSIDÉRANT qu'il est institué, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

CONSIDÉRANT que, dans les communes de plus de 2000 habitants, le Maire, ou l'adjoint délégué, est Président de droit de la commission et que les commissaires qui composent la commission sont au nombre de huit titulaires et huit suppléants,

CONSIDÉRANT que les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que les commissaires doivent respecter les conditions décrites à l'article 1650 du Code général des impôts :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour participer aux travaux de la commission,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement municipal, de dresser une liste de seize contribuables titulaires et seize contribuables suppléants à proposer au Directeur départemental des Finances publiques afin de composer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGOH
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGH
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE UNIQUE : De dresser la liste des 16 contribuables titulaires et des 16 contribuables suppléants afin que le Directeur départemental des Finances publiques puisse nommer les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants qui siégeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
David-Xavier WEISS	Corentin POILBOUT
Frédéric ROBERT	Fabrice FONTENEAU
Jérôme KARKULOWSKI	Alain KOUADJA
Léopold-Claude SANOGO	Inès DE BONNEVAL
Stéphane GEFFRIER	Gurvan GAUDIN
Eva HADDAD	Eddie GARO
Bertrand GABORIAU	Etienne ANDRÉ
Isabelle COVILLE	Béatrice LE BLAY
Laurence BOURDET-MATHIS	Aurélien DANIS
Olivia ZERAH	Emaline BAREAU
Frédéric DUPONT	Laurence GUIRAMAND
Martine ROUCHON	Christophe CARLES
Jean-Baptiste CAVALLINI	Emmanuel THURNEYSEN
Marley MAKINDU TANGU	Nathalie KLEINBOURG
Mélissa VARCHOSAZ	Martine NELLEAU
Hélène COURADES	Alexandre NEIGEL

II - AFFAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

066 – CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

Madame le Maire :

« Nous arrivons à la création des commissions municipales et désignation de leurs membres. Là aussi, nous pouvons continuer à voter à main levée sachant que chacun a fait part de ses souhaits qui ont été intégrés.

Nous devons créer trois commissions municipales sachant que le maire est président de droit de chacune des commissions. Je me permets de relire les compositions pour que chacun s'assure que tout est conforme à ses demandes.

- Commission des Affaires générales, des Affaires financières, des Affaires institutionnelles et du Personnel

La liste proposée est la suivante : Monsieur Frédéric ROBERT, Monsieur Jérôme KARKULOWSKI, Monsieur Stéphane GEFFRIER, Madame Eva HADDAD, Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI, Monsieur Marley MAKINDU TANGU, Monsieur Yvon LEVECQ, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Corentin POILBOUT, Monsieur Sacha GIFFA, Madame Inès de BONNEVAL, Monsieur Alain KOUADJA, Madame Danielle PLASSARD, Monsieur Baptiste NOUGUIER, Madame Mounia INOUGHI et Monsieur Louis JOURDE.

- Commission des Affaires économiques, des Affaires techniques, des Affaires d'urbanisme et foncières

La liste proposée est la suivante : Madame Sophie DESCHIENS, Madame Olivia ZERAH, Monsieur Bertrand GABORIAU, Madame Isabelle COVILLE, Monsieur Léopold-Claude SANOGO, Madame Hélène COURADES, Monsieur Julien DENEGRÉ, Madame Frédérique COLLET, Monsieur Eddie GARO, Monsieur Christophe CARLES, Madame Maroussia ERMENEUX, Monsieur

Gurvan GAUDIN, Monsieur Frédéric GRADWOHL, Monsieur Renaud VINCENT, Monsieur Lies MESSATFA et Monsieur Sacha HALPHEN.

▪ *Commission des Affaires sociales, de la Culture et de la Vie scolaire*

La liste proposée est la suivante : Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Monsieur David-Xavier WEÏSS, Monsieur Frédéric DUPONT, Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Madame Constance BRAUT, Madame Françoise SIRE, Madame Margaux BEAU, Monsieur Fabrice FONTENEAU, Monsieur Emmanuel THURNEYSSSEN, Madame Nathalie KLEINBOURG, Madame Simone ROQUES, Madame Danièle ZELIC, Madame Céline CALVEZ et Madame Nathalie LEFEVRE.

Cela est-il conforme pour tout le monde ? Très bien.

Je mets aux voix à main levée.

Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je rappelle la règle puisque cela a été demandé plusieurs fois aux services. Chaque conseiller municipal ne peut être inscrit que dans une seule commission. Simplement, si certains veulent assister à toutes les commissions ou à deux commissions, ils peuvent le faire en présentiel.

N'importe quel conseiller municipal peut se présenter à n'importe quelle commission, même sans y avoir été désigné en tant que titulaire pour assister aux débats. Il ne peut pas le faire en visioconférence. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des Commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, et de désigner les membres permanents qui siégeront au sein de celles-ci, outre le Maire, Président de droit,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{er} : De créer trois Commissions municipales permanentes qui seront nommées et composées ainsi qu'il suit :

- La Commission des Affaires Générales, des Affaires Financières, des Affaires institutionnelles et de Personnel :
16 membres
- La Commission des Affaires Économiques, des Affaires Techniques, des Affaires d'urbanisme et foncières :
16 membres
- La Commission des Affaires Sociales, de la Culture et de la Vie Scolaire :
16 membres

ARTICLE 2 : De procéder à l'élection des membres desdites Commissions et de désigner, à l'issue du scrutin, les Conseillers municipaux repris ci-après :

Commission des Affaires Générales, des Affaires Financières, des Affaires institutionnelles et de Personnel :

- Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire, Présidente de droit
- Monsieur Frédéric ROBERT,
- Monsieur Jérôme KARKULOWSKI,
- Monsieur Stéphane GEFFRIER,
- Madame Eva HADDAD,
- Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI,
- Monsieur Marley MAKINDU TANGU,
- Monsieur Yvon LEVECQ,
- Madame Valérie FOURNIER,
- Monsieur Corentin POILBOUT,
- Monsieur Sacha GIFFA,
- Madame Inès DE BONNEVAL,
- Monsieur Alain KOUADJA,
- Madame Danielle PLASSARD,
- Monsieur Baptiste NOUGUIER,
- Madame Mounia INOUGHI,
- Monsieur Louis JOURDE.

Commission des Affaires Économiques, des Affaires Techniques, des Affaires d'urbanisme et foncières :

- Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire, Présidente de droit
- Madame Sophie DESCHIENS,
- Madame Olivia ZERAH,
- Monsieur Bertrand GABORIAU,
- Madame Isabelle COVILLE,
- Monsieur Léopold-Claude SANOGO,
- Madame Hélène COURADES,
- Monsieur Julien DENÈGRE.
- Madame Frédérique COLLET,
- Monsieur Eddie GARO,
- Monsieur Christophe CARLES,
- Madame Maroussia ERMENEUX,
- Monsieur Gurvan GAUDIN,
- Monsieur Frédéric GRADWOHL,
- Monsieur Renaud VINCENT,
- Monsieur Lies MESSATFA,
- Monsieur Sacha HALPHEN.

Commission des Affaires Sociales, de la Culture et de la Vie Scolaire :

- Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire, Présidente de droit
- Madame Laurence BOURDET-MATHIS,
- Monsieur David-Xavier WEÏSS,
- Monsieur Frédéric DUPONT,
- Madame Martine ROUCHON,
- Madame Marie COMBELLE,

- Madame Mélissa VARCHOSAZ,
- Madame Constance BRAUT,
- Madame Françoise SIRE
- Madame Margaux BEAU,
- Monsieur Fabrice FONTENEAU,
- Monsieur Emmanuel THURNEYSEN,
- Madame Nathalie KLEINBOURG,
- Madame Simone ROQUES,
- Madame Danièle ZÉLIC,
- Madame Céline CALVEZ,
- Madame Nathalie LEFÈVRE.

067 – INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS - FIXATION DES TAUX

068 – INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS - MAJORATION EN QUALITÉ DE BUREAU CENTRALISATEUR DE CANTON
--

Madame le Maire :

« Nous passons à l'indemnité de fonction des élus, la fixation des taux. La définition du montant des indemnités allouées à chaque élu est définie en deux temps. D'abord, la fixation des taux qui sont encore une fois établis au national avec des plafonds maximums et une majoration à laquelle nous avons le droit en qualité de bureau centralisateur de canton. Comme la ville de Levallois est bureau centralisateur de canton au moment des élections, nous avons le droit à une majoration.

Le taux, pour le maire, est fixé à 92 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, pour les adjoints à 40,6 % de l'indice brut terminal, et pour les conseillers municipaux délégués, à 3,6 %, plus la majoration de 15 %. Une fois cela dit, qu'est-ce que cela donne ?

Par souci de transparence, je vous donne les montants et pas seulement les taux et la majoration. Le montant brut mensuel du maire est de 4 348,93 euros, des Adjoints, de 1 919 euros brut mensuel et pour les conseillers municipaux délégués, 147 euros brut mensuel.

Je vais mettre aux voix mais avant je vous donne la parole, Madame INOUGHI. »

Madame INOUGHI :

« Madame le Maire, mes chers collègues, les taux de base, que sont les 92 % et 40,60 %, sont exactement ceux que le Conseil avait déjà fixés en février 2025. La majoration est elle-même une reconduction de ce qui existait déjà. Autrement dit, vous choisissez, dès le premier Conseil de la nouvelle mandature, de vous placer au plafond légal maximum. C'est un droit mais un choix, qui est possible pour le maire et les 18 adjoints tout en maintenant les conseillers délégués à un niveau symbolique.

Madame le Maire, mes chers collègues, dans le contexte national que nous connaissons tous, inflation, pouvoir d'achat des familles sous pression, crise énergétique, ce choix politique est particulièrement mal venu pour moi. Ce n'est pas de la démagogie, les Levalloisiens attendent de nous de la sobriété et la priorité donnée aux services publics, pas une reconduction des indemnités systématiques exécutives au niveau le plus élevé autorisé par la loi.

Nous voterons contre ces délibérations. C'était pour m'exprimer sur ce sujet. C'est dit. »

Madame le Maire :

« Merci Madame INOUGH. Comme me le fait remarquer l'Administration, ce ne sont pas les plafonds, nous sommes un peu en dessous mais pas loin des plafonds, vous avez raison. Nous pourrions dire que les élus sont bénévoles, nous pourrions aller jusque-là, dire que dans le contexte actuel, il faudrait baisser nos rémunérations, de moitié ou de 80 %, je ne sais pas ce qui serait acceptable selon vous pour avoir une rémunération décente.

Je vais vous donner un chiffre, nous n'en parlerons plus, parce que c'est assez personnel même si les indemnités des élus sont publiques. Mon indemnité de maire, en net après impôts, est inférieure au prix de mon loyer, Madame INOUGH.

J'ai fait le choix de me consacrer à 100 % à mes mandats de maire et de vice-présidente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, je n'ai pas de travail à côté : 100 % de mon temps sont pour Levallois et les Levalloisiens. Je n'ai pas du tout envie de faire pleurer dans les chaumières, je suis bien lotie et très heureuse de mon mandat, il me permet de vivre correctement.

Je vous dirai juste que mon indemnité de maire est inférieure au prix de mon loyer à Levallois. Je ne vis pas comme une princesse, c'est juste que ma vie est connue, avec mon conjoint, nous avons cinq enfants, il faut loger tout le monde.

Je ne suis pas de ceux qui jetteront la pierre aux élus en disant que nous en faisons toujours trop, que nous nous gavons d'argent public. C'est entretenir cette image de l' élu qui est, pour moi, à la fois fausse et dangereuse. Je vous remercie.

Nous allons voter. Je vais d'abord mettre aux voix la fixation des taux.

Qui est pour ? Avis contraires ?

Abstentions ? Abstentions. Les taux sont adoptés, très bien »

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2123-20 et suivants,

VU le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique modifié par le décret n°2023-519 du 28 juin 2023,

VU le tableau récapitulatif des indemnités annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions précitées, il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximaux fixés par la loi,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois relève de la strate démographique des communes de 50 000 à 99 999 habitants,

CONSIDÉRANT que, pour cette strate, le taux maximal de l'indemnité du Maire est fixé à 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et celui des Adjointes à 44% du même indice,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut déterminer librement les taux d'indemnités dans la limite de ces plafonds,

CONSIDÉRANT que le montant total des indemnités allouées aux élus doit respecter l'enveloppe indemnitaire maximale prévue par l'article L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Monsieur David-Xavier WEÏSS
Madame Sophie DESCHIENS
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
Madame Olivia ZERAH
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Eva HADDAD
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric DUPONT
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Léopold-Claude SANOGO
Madame Hélène COURADES
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD

Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

2 voix CONTRE :

Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

8 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL

ARTICLE 1^{er} :

De fixer, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués comme suit :

- Maire : 92 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Adjointes au Maire : 40,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Conseillers municipaux délégués : 3,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

ARTICLE 2 :

Les indemnités de fonction des élus seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ARTICLE 3 :

D'inscrire au budget municipal les crédits correspondants.

Madame le Maire :

« Nous allons voter maintenant la majoration en qualité de bureau centralisateur du canton.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie.

J'en profite pour saluer certains de mes élus qui, comme moi, font le choix de se consacrer à 100 % à leur mandat et qui touchent une indemnité d'élu bien inférieure à celle à laquelle ils pourraient prétendre dans le privé. Là aussi, ce sont des choix. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-22 et R.2123-23,

VU le décret n°2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal fixant les indemnités de fonction des élus,

VU le tableau récapitulatif des indemnités annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois est siège du bureau centralisateur du canton,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes sièges du bureau centralisateur peuvent appliquer une majoration maximale de 15 % aux indemnités de fonction,

CONSIDÉRANT que l'application des majorations doit faire l'objet d'un vote distinct de celui portant sur la fixation des indemnités,

DÉCIDE par :

38 voix POUR :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Monsieur David-Xavier WEISS

Madame Sophie DESCHIENS

Monsieur Frédéric ROBERT

Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Olivia ZERAH

Monsieur Stéphane GEFFRIER

Madame Eva HADDAD

Monsieur Bertrand GABORIAU

Madame Isabelle COVILLE

Monsieur Frédéric DUPONT

Madame Martine ROUCHON

Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

Madame Marie COMBELLE

Monsieur Marley MAKINDU TANGU

Madame Mélissa VARCHOSAZ

Monsieur Léopold-Claude SANOGO

Madame Hélène COURADES

Monsieur Julien DENÈGRE

Madame Frédérique COLLET
Monsieur Eddie GARO
Madame Constance BRAUT
Monsieur Christophe CARLES
Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Corentin POILBOUT
Madame Françoise SIRE
Monsieur Sacha GIFFA
Madame Margaux BEAU
Monsieur Fabrice FONTENEAU
Madame Inès DE BONNEVAL
Monsieur Emmanuel THURNEYSEN
Madame Nathalie KLEINBOURG
Monsieur Alain KOUADJA
Madame Danielle PLASSARD
Monsieur Gurvan GAUDIN
Madame Simone ROQUES

10 ABSTENTIONS :

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Céline CALVEZ
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Nathalie LEFEVRE
Monsieur Louis JOURDE
Monsieur Baptiste NOUGUIER
Madame Danièle ZELIC
Monsieur Frédéric GRADWOHL
Madame Mounia INOUGHI
Monsieur Renaud VINCENT

ARTICLE 1^{er} : D'appliquer une majoration de 15% aux indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire, en raison de la qualité de siège du bureau centralisateur du canton de la commune.

ARTICLE 2 : Cette majoration s'applique aux taux fixés par la délibération relative à la fixation des indemnités de fonction des élus.

ARTICLE 3 : D'inscrire au budget municipal les crédits correspondants.

Madame le Maire :

« Nous finissons avec la formation des élus locaux, nous avons le droit à des formations, majorité comme opposition, d'ailleurs. C'est une délibération qui rappelle simplement que les membres du Conseil municipal disposent d'un droit à la formation adaptée à leur responsabilité, et que des crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Pour rappel et pour les nouveaux, ces crédits ont été votés au budget 2025 et se décomposent ainsi : 45 000 euros pour les frais de formation des élus et 45 000 euros pour les séminaires et colloques auxquels les élus pourraient vouloir assister et qui feraient sens par rapport à leur délégation ou à leurs missions respectives.

Je mets aux voix cette délibération sur la formation des élus.

Qui est pour ?

Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas.

Elle est adoptée à l'unanimité. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-12 à L.2123-16,

VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres,

CONSIDÉRANT que la formation des élus contribue à la bonne administration de la collectivité et au bon exercice des responsabilités qui leur sont confiées,

CONSIDÉRANT que les élus municipaux disposent d'un droit individuel à la formation adapté à leurs fonctions,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1^{ER} :

La formation ouverte aux membres du Conseil municipal a pour objectifs :

- D'approfondir les connaissances relatives au fonctionnement des collectivités territoriales et au statut d'élu local,
- D'apporter aux élus titulaires de délégations les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités,
- De permettre aux élus de maîtriser les outils et méthodes nécessaires à l'exercice de leur mandat.

ARTICLE 2 :

Les crédits correspondants à ces actions seront inscrits aux budgets de la Ville, dans les limites prévues par l'article L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, durant toute la durée du mandat.

ARTICLE 3 : Les demandes de formation devront être adressées à l'autorité territoriale au plus tard 15 jours avant la date du début de la formation.

Elles doivent être accompagnées des éléments nécessaires à leur instruction.

Madame le Maire :

« L'intégralité des points à examiner est arrivée à son terme, je vous remercie. La séance du Conseil municipal est donc levée.

Nous avons fait très vite, je vous en remercie. Nous avons voulu mettre ce Conseil un peu tôt au cas où les débats auraient pris du temps, pour ne pas nous mobiliser et ne pas mobiliser l'Administration jusqu'à tard.

Pour les prochains Conseils, nous reviendrons à un horaire beaucoup plus classique, celui de 19 heures.

Merci beaucoup et nous nous retrouvons le 22 juin. »

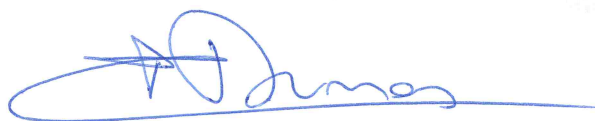
~~~~~  
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,  
Madame le Maire lève la séance à 18 heures 30.

~~~~~

Fait à Levallois, le

Madame le Maire,

La Secrétaire de Séance,



Agnès POTTIER-DUMAS
Vice-présidente du Département
des Hauts-de-Seine



Madame Margaux BEAU